

PROCES-VERBAL de la délibération du Conseil Municipal

Séance du 8 juin 2015 à 20h30

Sous la présidence **de M. LOOS Jean-Blaise, Maire.**
Etaient présents : **Mmes. HURSTEL Lucienne, BOUILLÉ Laurence, ROHR Agnès, SCHWOEHRER Martine, GASCHY Virginie et MM. KEUSCH Jean-Jacques, LAUFFENBURGER Mathieu, DEMOUCHE Sébastien et GASCHY Christophe**
Absents excusés : **SCHWOERTZIG Sabrina**
Secrétaire de séance : **BOUILLÉ Laurence**

038. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2015

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 27/04/2015.

039. SALLE SOCIOCULTURELLE : CHOIX DEVIS

Le Maire présente plusieurs devis pour des rideaux dans le cadre des travaux de rénovation de la salle socioculturelle. Il suggère de retenir le devis de l'entreprise Marc K, d'un montant de 4 422 € HT soit 5 306,40 € TTC. Le Maire précise que ces montants sont valides, sous réserve de 2 rideaux supplémentaires en attente d'adoption par le bureau de contrôle pour 1 932 € HT.

Par ailleurs, il informe l'assemblée que deux devis ont été demandés à l'entreprise BRAUN TP, pour l'aménagement extérieur de la salle socioculturelle d'un montant de 8 500 € HT soit 10 200 € TTC et pour les travaux de finition de la rampe d'accès au sous-sol d'un montant de 2 870 € HT soit 3 444 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** les devis présentés pour les montants susmentionnés ;
- **CHARGE** le Maire de passer commande.

ADOPTE A L'UNANIMITE

040. APPELS D'OFFRES : ATTRIBUTION

Le Maire rappelle que deux marchés publics à procédure adaptée ont été lancés, suite à la délibération du Conseil Municipal du 27/04/2015, pour l'aménagement de la scène et la pose du carrelage. Il rend compte des offres reçues.

Pour l'aménagement de la scène, l'ACSL s'engage à participer à hauteur de 15 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** pour l'aménagement de la scène de retenir l'entreprise Michelsonne, pour le montant de 44 095 € HT soit 52 914 € TTC;
- **DECIDE** pour la pose du carrelage de retenir l'entreprise BERGER Michel, pour le montant de 11 626 € HT soit 13 951,20 € TTC;
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

ADOPTE A L'UNANIMITE

041. CREDIT RELAIS

Dans le cadre d'un besoin de financement relatif à la restructuration et extension de la salle socioculturelle ainsi que l'aire de traitement des effluents, M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'il a procédé à une consultation pour l'ouverture d'un crédit relais, d'un montant de 385 000 euros.

Après étude de différentes propositions, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** M. le Maire à ouvrir auprès de la Caisse d'Epargne un crédit relais de 385 000 € dont les conditions sont les suivantes :
- Objet : mise en place d'un crédit relais destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités
- Montant : 385 000,00 €
- Durée : 2 ans
- Taux révisable: Taux indexé euribor + 0,72%
- Fonctionnement : autorisation de crédit
- Disponibilité et remboursement : au gré de la collectivité, dès signature du contrat
- Commission : 385,00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

042. RENOUVELLEMENT CAE

Le Maire rappelle les délibérations du 25/06/2012, du 03/12/2012, du 21/10/2013 et du 30/07/2014 relatives à l'engagement et au renouvellement d'un agent d'entretien polyvalent CUI-CAE remplissant les fonctions d'Adjoint Technique de 2^e classe à temps non complet. Monsieur Dominique KEMPF a été retenu pour ce poste.

Il précise que la Commune a la possibilité de faire un autre renouvellement d'un an en raison de sa reconnaissance en tant que travailleur handicapé. A ce titre Monsieur KEMPF devra à nouveau suivre plusieurs modules de formation.

Après avoir exposé la situation, il propose de procéder au renouvellement du contrat dans les conditions suivantes :

- * contrat d'accompagnement dans l'emploi exerçant les fonctions d'Adjoint Technique de 2^e classe,
- * poste à temps non complet,
- * durée hebdomadaire de service de 20/35^{ème},
- * renouvellement d'un an à compter du 09 juillet 2015 au 08 juillet 2016,
- * rémunération sur la base du SMIC en vigueur

L'Etat prendra à nouveau en charge une partie de la rémunération, correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** de renouveler Monsieur Dominique KEMPF, agent d'entretien polyvalent CUI - CAE pour remplir les fonctions d'Adjoint Technique 2^e classe à temps non complet pour une durée d'un an, à compter du 09 juillet 2015 au 08 juillet 2016,
- **FIXE** le coefficient horaire de ce poste à 20/35^{ème} ;
- **FIXE** la rémunération de l'agent sur la base du SMIC en vigueur.

ADOPTE À L'UNANIMITE

043. MISE A JOUR DU TABLEAU DES VOIRIES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée en février 2004 et approuvée par délibération du conseil municipal du 26 juillet 2004.

Le Conseil Municipal a décidé cette année 2015 de classer certains chemins ruraux et diverses voies des lotissements nouvellement construits qui correspondent aux critères de classement dans la voirie communale, ces voies desservent des habitations et assurent la continuité du réseau communal.

La rue des Saules (115 mètres) et la rue du Chanvre (33 mètres) sont, par leur utilisation, devenues assimilables à de la voirie communale d'utilité publique.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer ces voies dans la voirie communale. Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement des voies communales est prononcé par le Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des voiries communales, en y incluant 148 mètres:
 - Rue des Saules : 115 mètres
 - Rue du Chanvre : 33 mètres
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale.

ADOPTE À L'UNANIMITE

044. ATIP : APPROBATION DES STATUTS

Le Conseil Départemental par la délibération du 24 avril 2015, approuve formellement les statuts de l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) et désigne ses délégués au Comité syndical. Le Maire explique que la Commune, en tant que membre fondateur, est tenue d'approuver les statuts de l'ATIP, et de désigner ses électeurs pour l'élection des membres du comité syndical.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** formellement les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ;
- **DESIGNE** Monsieur Jean-Blaise LOOS comme électeur titulaire et Monsieur Mathieu LAUFFENBURGER comme électeur suppléant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

045. DIVERS ET INFORMATIONS

a) Salle socioculturelle : Aménagement du bar

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'aménagement du bar dans le cadre des travaux de restructuration de la salle socioculturelle. Cet aménagement comprend le comptoir avant avec un coin plonge, un rince-verre, un lave-verre, un congélateur et une tireuse. De plus du côté de l'entrée seront posés un plan de travail ainsi qu'un frigo.

b) Fleurissement

Monsieur Jean-Jacques KEUSCH fait part à l'assemblée des travaux de plantations qui touchent à leur fin (uniquement la partie fleurissement de la salle reste à terminer).

c) Réunion SDEA

Monsieur Jean-Jacques KEUSCH précise que suite à la réunion Eau-Assainissement du SDEA, les rapports sont disponibles et consultables en mairie et qu'un regroupement des syndicats d'eau est en cours ainsi que des périmètres d'assainissement afin d'avoir une harmonisation tarifaire sur la Communauté de Communes.

d) Aire de traitement

L'adjoint, Monsieur KEUSCH, informe le Conseil que les travaux de mise en place de l'aire de traitement des eaux et effluents sont en cours de finition. Une réunion sera programmée fin juin pour expliquer le fonctionnement de celle-ci aux utilisateurs.

e) Conseil d'école

Monsieur Mathieu LAUFFENBURGER informe le Conseil Municipal de sa participation au Conseil d'école et rappelle les diverses manifestations organisées en cette fin d'année scolaire. Le dimanche 14 juin 2015 les enfants participeront au marché aux puces à Schwobsheim en exposant leurs travaux réalisés en Art, le vendredi 19 juin une manœuvre des pompiers sera organisée à l'école de Boesenbiesen. Les enseignants ont exprimé le souhait de renouveler l'expérience de la classe verte qui a été très appréciée, possiblement pour l'année 2016/2017, avec un projet de classe de neige. L'école organise la fête de fin d'année le 26 juin 2015 à Schwobsheim avec divers jeux, spectacle donné par les enfants et vente de pâtisseries. Une marche de fin d'année est organisée le mardi 30 juin 2015.

Le Conseil d'école a également mentionné la création d'une association de parents d'élèves du RPI, BS Dynamique, dont l'objectif est de rassembler des fonds à disposition de l'école sous couvert de conditions spécifiées par l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 22 heures 30 minutes.